



Circulaire 8384

du 08/12/2021

Création du nouveau service d'accompagnement individuel dans des situations de harcèlement créé par l'ASBL Infor Jeunes Bruxelles

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	à partir du 17/11/2021
Documents à renvoyer	non

Information succincte	Nouveau service d'accompagnement individuel dans des situations de harcèlement créé par l'ASBL Infor Jeunes Bruxelles
-----------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mots-clés	Harcèlement
-----------	-------------

Remarque	Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette circulaire n'est pas rédigée en écriture inclusive mais elle s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires
----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire Centres psycho-médico-social
Ens. officiel subventionné	Primaire ordinaire Centres d'Auto-Formation Secondaire ordinaire Centres de Technologie Avancée (CTA) Secondaire en alternance (CEFA) Centres de dépaysement et de plein air (CDPA) Centres techniques
Ens. libre subventionné	Maternel spécialisé Homes d'accueil permanent Libre confessionnel Internats primaire ordinaire Libre non confessionnel Internats secondaire ordinaire Internats prim. ou sec. spécialisé Internats supérieur
	Secondaire artistique à horaire réduit Ecoles supérieures des Arts Hautes Ecoles Universités
	Promotion sociale secondaire Promotion sociale secondaire en alternance Promotion sociale supérieur

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants : <ul style="list-style-type: none">Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)Le Service général du Pilotage des Ecoles et des CPMSLes pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)
Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution : <ul style="list-style-type: none">Les organisations représentatives des associations de parentsLes employeurs autres que les établissements scolaires et les pouvoirs organisateurs

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, DGEO - Fabrice AERTS-BANCKEN directeur général

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
DEVILLE Aurélie	DGEO, Service des Inscriptions et de l'Assistance aux Etablissements scolaires	02/690.84.06 harcelement@cfwb.be

Voir circulaire		

Madame, Monsieur,

Depuis pratiquement deux ans, Infor Jeunes Bruxelles travaille à la mise sur pieds d'un projet spécialisé en harcèlement scolaire.

Dans ce contexte, l'ASBL propose depuis peu – en partenariat avec l'ASBL Bienveillance à l'école - **un nouveau service d'accompagnement individuel dans des situations de harcèlement**. Ce service a pour objectif de proposer gratuitement à des jeunes touchés par une situation de harcèlement scolaire un espace de parole et un accompagnement adapté à leurs besoins.

Vous trouverez en annexe :

- un flyer à destination des enseignants et autre personnel éducatif qui vous apportera plus d'informations
- un flyer à destination de votre public d'enfants ou de jeunes

Ces deux documents se trouvent également sur le site internet : <https://ijbxl.be/actualite/nouveau-chez-ijbxl-le-service-h/>.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter Adèle Danckers (adele.danckers@ijbxl.be – 02/223.12.52 – 02/514.41.11).






Je vous souhaite bonne réception de la présente.

Fabrice AERTS-BANCKEN

Directeur général

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL DANS DES SITUATIONS DE HARCELEMENT SCOLAIRE

Nous recevons gratuitement des jeunes touchés par une situation de harcèlement scolaire, qu'ils en soient victimes, auteurs ou témoins. Ce service a pour objectif d'offrir un premier espace de parole à ces enfants et ces adolescents afin de leur permettre de déposer leur vécu. Nous les accompagnons également, à leur demande, dans certaines démarches (discuter de la situation avec leurs parents ou leur établissement scolaire par exemple) et pouvons aussi les orienter vers des spécialistes si un suivi long terme est nécessaire. Nous proposons donc un accompagnement à la carte, adapté selon les besoins et les demandes des jeunes.

-  **Qui ?** Tout jeune concerné par une situation de harcèlement scolaire, qu'il soit mineur ou majeur, et qui souhaite discuter de son vécu
-  **Quand?** Les mercredis après-midi et les lundis et jeudis fin de journée
-  **Durée?** Entre 1 et 3 entretiens maximum, plus de l'accompagnement dans certaines démarches
-  **Gratuit**
-  **Confidentiel**

Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter la ligne téléphonique d'Infor Jeunes Bruxelles : **02/514.41.11**



La création de ce service s'inscrit dans un projet plus large de lutte contre le harcèlement entre jeunes. Ce projet est mené en partenariat par les ASBL Bienveillance à l'école et Infor Jeunes Bruxelles. Ensemble, elles ont développé ce service d'accompagnement individuel mais également un service de prévention dans les écoles et un service d'intervention dans les situations de crise que peuvent rencontrer les établissements scolaires, toujours en lien avec le harcèlement scolaire. Pour plus d'informations sur le projet, n'hésitez pas à contacter :



Infor Jeunes Bruxelles ASBL : Rue Van Artevelde, 155 à 1000 Bruxelles
Responsable de projet : Adèle Danckers
✉ adele.danckers@ijbxl.be ☎ 02/514.41.11 ou 02/223.12.52



Bienveillance à l'école Asbl : Rue de la Tour Japonaise, 14 à 1120 Bruxelles
Responsable de projet : Laure Mesnil
✉ lm@bienveillance-ecole.be



Service H

Lutte contre le harcèlement scolaire

TU ES HARCELÉ(E) À L'ÉCOLE ET TU NE SAIS PAS QUOI FAIRE POUR QUE ÇA S'ARRÊTE ?

TU ES TÉMOIN D'INTIMIDATION DANS LES COULOIRS DE TON ÉCOLE ET TU NE SAIS PAS COMMENT RÉAGIR ?

TU AS LE SENTIMENT D'AVOIR HARCELÉ UN AUTRE ÉLÈVE ET TU VOUDRAIS CHANGER LA SITUATION ?

TU VOUDRAIS PARLER À TES PARENTS DES VIOLENCES QUE TU VIS À L'ÉCOLE, MAIS TU NE SAIS PAS COMMENT FAIRE ?



N'hésite pas, appelle nous, pour prendre un rendez-vous au :

02/514.41.11

Les informateurs te fixeront un rendez-vous pour un accompagnement individuel.

SH

« L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL », C'EST QUOI ?

C'est un espace où l'on t'accueille si tu es concerné(e) par une situation de harcèlement. On t'écoute, on discute avec toi et on cherche ensemble des solutions.



Sur rendez-vous les mercredis
les lundis et jeudis



Service gratuit et confidentiel



Tu trouveras tout en bas de la page, nos fiches infos et nos conseils en ligne

Editeur responsable : Vincent Roelandt, directeur d'Infor Jeunes Bruxelles asbl - Rue Van Artevelde 155, 1000 Bruxelles

